

Concours et choix des affectations

Réunion bilatérale CMG LYON

23 Janvier 2026

C'est à la suite du système de choix d'affectation mis en place pour le concours de **SA interne** 2025, que la CGT a, à plusieurs reprises, exprimé ses propositions afin d'éviter la pérennisation d'un double choix d'affectation.

En effet, les candidats ayant réussi les épreuves écrites puis orales se voient attribuer un classement, lequel ne garantit en rien leur affectation finale, celle-ci restant soumise à la validation des employeurs d'accueil.

Pour la CGT, ce dispositif est beaucoup trop contraignant.

Le choix des affectations s'apparente désormais à une nouvelle épreuve, une sorte d'« oral bis », au cours duquel des candidats ayant pourtant déjà réussi le concours doivent à nouveau « se vendre » auprès des services d'accueil.

Nous avons également appris que ce système est étendu au concours **ICD 2026**, ce qui renforce nos inquiétudes.

Au-delà du problème de fond, il s'agit aussi d'un problème de forme :

aucune information n'a été transmise aux organisations syndicales. Pire encore, certains membres de jurys de concours n'étaient même pas informés de ces nouvelles modalités.

Échanges avec le CMG de Lyon

À la suite d'une réunion bilatérale avec le directeur du CMG de Lyon, organisateur des concours, la CGT a porté plusieurs revendications :

Pour la CGT, c'est un enjeu d'attractivité majeur

Les concours techniques, **TSEF et ICD**, ne font plus recette, avec des taux de remplissage avoisinant à peine 50 %.

Il est urgent de trouver des solutions avant que la spirale de la déflation des effectifs de fonctionnaires n'entraîne de lourdes conséquences pour les services et les missions publiques.

Nous restons évidemment disponibles pour évoquer ces différents sujets avec vous et pour une prochaine réunion avec le bureau recrutement de SRHC.

Lyon, le 26 janvier 2026